

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 28 (1899)
Heft: 10

Rubrik: Colonie des vacances de La Chaux-de-Fonds

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

jeunes gens y sont entrés pour apprendre l'art du charpentier et la menuiserie de bâtiments.

L'Ecole des arts industriels a été ajoutée à ce qui existait déjà, dans le but de former des sculpteurs sur pierre, ce qui nous fait complètement défaut, des peintres-décorateurs, des maîtres de dessin.

Dans l'Ecole d'apprentissage on a fait au-si d'importantes modifications. Ainsi, les tailleurs de pierre ne doivent plus rester à l'Ecole que deux ans au lieu de trois; les maçons reçoivent un cours théorique d'un semestre d'hiver; les digueurs et les draineurs, genre de professions que l'on ne trouve pas du tout dans le pays, suivent un cours théorique d'un semestre d'hiver et travaillent ensuite 3 mois sur un chantier.

Toute cette organisation est adaptée à nos besoins actuels, et nous ne saurions assez engager les jeunes gens qui lisent ces lignes à s'interroger sérieusement et voir s'ils ne feraient pas bien d'apprendre une profession dans le genre de celles qui sont plus haut désignées. Trop peu de nos jeunes gens se vouent aux professions manuelles et techniques. C'est pourquoi ces professions sont presque partout occupées par des étrangers. En avant donc. Disons, pour terminer, que pour entrer dans l'une ou l'autre de ces écoles, il faut avoir accompli le programme d'une école secondaire, ou régionale, ou d'un collège industriel.

Pour être complet, nous devons dire que, dans le but de travailler à la diffusion de l'enseignement professionnel dans la Suisse romande, l'Ecole des Arts et Métiers a organisé, cet été, un cours d'instruction pour maîtres de dessin dans les écoles et cours professionnels d'adultes, lequel a été fréquenté par 15 participants, tous instituteurs ou maîtres d'écoles secondaires.

M. Tièche, inspecteur fédéral de l'enseignement professionnel, a visité ce cours le 12 août dernier, comme délégué du Département fédéral de l'Industrie.

M. Tièche termine son rapport par les lignes suivantes : « Ce cours de Fribourg se distingue du cours de Winterthour que j'ai visité en son temps, par une simplification considérable du programme; on y travaille moins de matières, mais l'assimilation est plus complète et il est mieux approprié aux besoins des écoles d'artisans. En conséquence, je crois qu'on est sur le véritable chemin.

« *En résumé, dit-il, je dois exprimer mon entière satisfaction au sujet de la marche et des résultats de ce premier cours, »*

On peut obtenir le programme et les renseignements nécessaires sur cette Ecole en s'adressant à la Direction de l'Ecole des Arts et Métiers, à Fribourg.



Colonie des vacances de La Chaux-de-Fonds

Les colonies de vacances ont fait leurs preuves. En Suisse, il n'y a plus de ville de quelque importance qui n'ait les siennes. C'est que partout, hélas ! beaucoup d'enfants sont les innocentes victimes des conditions fâcheuses dans lesquelles ils végètent. Manque de propreté, manque d'air, manque de nourriture, à un âge où le corps grandit et se développe, tout cela produit des constitutions délabrées, anémiées, terrain propice à l'éclosion de la maladie sous toutes ses formes.

Pour remettre l'enfant débile et malingre en santé, il faut le soustraire aux néfastes influences. Si cela ne peut pas se faire pour toute l'année, cela se peut du moins pendant les grandes vacances. Et si les parents n'en ont pas le moyen, il faut le leur fournir. Tel est le but des colonies de vacances.

La Chaux-de-Fonds se devait à elle-même de suivre le mouvement et d'assurer au plus grand nombre possible de petits déshérités quelques semaines de plein air, de réconfort, de joie et de bonheur. Ce nombre sera toujours trop faible. Mais si nous ne pouvons pas soulager tous les malheureux, ce n'est pas une raison pour ne rien faire du tout. Nous nous disons, au contraire, que si chaque année nous pouvons remettre en force et en vigueur un groupe d'enfants, c'est autant de proies arrachées à la maladie et à la misère.

L'année dernière, 15 enfants ont quitté le grand village sous la direction de deux institutrices pour aller s'installer à Malvilliers, une des localités les mieux situées du charmant Val-de-Ruz. Les conditions météorologiques remarquables de la saison, les excellents soins de nos deux *mères de famille*, la saine gaieté de la maison et une nourriture simple mais abondante et renforcée par une distribution régulière de lait à 10 heures et à 4 heures, la longue durée de la colonie (30 jours) ont fait merveille.

Quant à la santé morale, nous pouvons dire qu'elle n'a rien laissé à désirer. Les rapports des enfants entre eux ont bien été ce que nous désirions, c'est-à-dire ceux de frères et sœurs ; certains caractères sont assouplis, tous ont gagné en prévenances et en politesse. « Est-il nécessaire d'ajouter, disent les institutrices dans leur rapport, que si cette vie en plein air a fortifié le corps de nos enfants, elle a aussi et surtout élargi leur cœur et leur âme ; plus d'une bonne résolution a été prise sous l'abri discret des grands sapins, plus d'un élan de reconnaissance est monté de leurs cœurs et des nôtres pour ces journées inoubliables. »

Le succès complet de cette première colonie a encouragé le comité d'initiative à poursuivre son œuvre. Un appel adressé au public trouva un tel écho que plus de neuf cents personnes déclarèrent s'inscrire comme membres du *Fonds des colonies de vacances* et consentir à payer à ce titre une cotisation annuelle de deux francs. En outre, les dons furent nombreux. Les ressources mises à la disposition du comité lui permirent d'organiser cette année deux colonies de 15 élèves désignés par le médecin des écoles.

Parties le 15 juillet, elles ont séjourné à Malvilliers pendant un mois, sous la direction de personnes entendues. Aussi sommes-nous certains qu'elles ont procuré aux enfants qui les ont composées, les mêmes bienfaits physiques et moraux que l'année dernière.

Ed. CLERC.



La nouvelle loi zuricoise.

Cette nouvelle loi, adoptée le 11 juin dernier, a modifié un état de choses, vieux de quarante ans.

On a moins de stabilité chez nous ; depuis 1850, nous avons déjà eu trois revisions complètes et assistons à la quatrième, sans compter les revisions partielles.